Santé Canada Health Canada

Votre santé et votre sécurité... notre priorité. *Your health and safety... our priority.*

Note de réévaluation REV2012-22

Plan de travail pour la réévaluation du virus de la polyédrose nucléaire utilisé pour infecter la larve de spongieuse

(also available in English)

Le 17 décembre 2012

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Publications
Agence de réglementation de
la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6604-E2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : pmra.publications@hc-sc.gc.ca
santecanada.gc.ca/arla
Télécopieur : 613-736-3758
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou 613-736-3799
pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca

Canada

ISSN : 1925-0657 (imprimée)
1925-0665 (en ligne)

Numéro de catalogue : H113-5/2012-22F (publication imprimée)
H113-5/2012-22F-PDF (version PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2012

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5.

Introduction

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a entrepris la réévaluation du virus de la polyédrose nucléaire utilisé pour infecter la larve de spongieuse, plus précisément le virus de la polyédrose nucléaire à capsides multiples utilisé contre *Lymantria dispar* (VPNCMLd). Dans le cadre du Programme de réévaluation des pesticides, l'ARLA tient compte des risques potentiels ainsi que de la valeur des produits antiparasitaires afin de garantir qu'ils sont toujours conformes aux plus récentes normes scientifiques et aux politiques en vigueur établies dans le but de protéger la santé humaine et l'environnement. En vertu de l'article 16 de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, le titulaire d'homologation du VPNCMLd a été informé du début de la réévaluation de ce composé. Le titulaire de la matière active de qualité technique au Canada a ensuite fait part de son intention d'appuyer toutes les utilisations inscrites sur l'étiquette du produit à usage restreint. La présente Note de réévaluation donne un aperçu du plan de travail et de l'échéancier prévus pour cet examen ainsi qu'un résumé des principaux éléments ciblés par la réévaluation du VPNCMLd.

Le VPNCMLd est un agent microbien de lutte antiparasitaire et un insecticide homologué au Canada depuis 1996. Il s'agit d'un baculovirus présent dans la nature qui permet de supprimer les populations de spongieuses vivant dans les forêts et les terrains boisés (catégorie d'utilisation 4). La préparation commerciale à usage restreint homologuée existe sous forme de poudre mouillable, pour laquelle le fabricant garantit la présence d'au moins $1{,}0 \times 10^{10}$ corps d'inclusion polyédriques du virus de la polyédrose nucléaire de *Lymantria dispar* par gramme. Ce produit doit uniquement être pulvérisé par voie aérienne (au moyen d'un aéronef à voilure fixe ou tournante).

Le plan de travail détaillé ci-dessous présente les principaux éléments à examiner et les évaluations des risques nécessaires pour terminer la réévaluation du VPNCMLd. Si l'Agence obtenait pendant la période de réévaluation de nouvelles données susceptibles de modifier le statut réglementaire du VPNCMLd, elle considérerait la nécessité de revoir les éléments à examiner et les évaluations des risques requises. L'ARLA prévoit publier le Projet de décision de réévaluation concernant le VPNCMLd à des fins de consultation en 2013.

Plan de travail pour la réévaluation

Évaluation des risques pour la santé humaine

- L'ARLA a revu l'examen des données toxicologiques sur le VPNCMLd effectué à l'appui de la première demande d'homologation, et la base de données toxicologiques continue de satisfaire aux exigences actuelles.
- L'ARLA vérifiera les résultats des évaluations des risques d'exposition en milieu professionnel réalisées précédemment dans le but d'appuyer les utilisations homologuées afin de garantir leur conformité aux normes établies à l'aide des méthodes scientifiques les plus récentes et la prise en considération de la politique en vigueur.
- Compte tenu du profil d'emploi homologué du VPNCMLd, les évaluations de l'exposition par le régime alimentaire et de l'exposition en milieu résidentiel ne sont pas nécessaires.

Évaluation des risques environnementaux

- Compte tenu du profil d'emploi homologué, on s'attend à ce que l'exposition de l'environnement au VPNCMLd soit faible.
- Les étiquettes seront mises à jour afin d'être conformes aux normes en vigueur.

Valeur

- La valeur du VPNCMLd sera prise en compte, et si des risques préoccupants sont relevés, on examinera la viabilité des produits de remplacement.

Exigences en matière de données

- L'ARLA ne prévoit aucune autre exigence en matière de données concernant le VPNCMLd pour l'instant.

Échéancier prévu pour la réévaluation

- L'ARLA prévoit publier le Projet de décision de réévaluation concernant le VPNCMLd à des fins de consultation en 2013.

Autres renseignements

Les documents publiés par l'ARLA sont affichés dans son site Web à santecanada.gc.ca/arla. Il est également possible de les obtenir en communiquant avec le Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire par téléphone au 1-800-267-6315, ou de l'extérieur du Canada, au 613-736-3799 (des frais d'interurbain s'appliquent), par télécopieur au 613-736-3798 ou par courriel à pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca.